

DEVELOPPEMENT DU BAC PRO EN 3 ANS ET SUPPRESSION DES BEP

Cette note présente une synthèse du dossier à la date du 27 novembre 2007.

A) LES MESURES ANNONCEES

B) POUR MIEUX COMPRENDRE

- a. Historique
- b. Contexte

C) LE POSITIONNEMENT DU SE-UNSA

A) LES MESURES ANNONCEES

1. **Objectifs** : multiplier par 10 à la rentrée 2008 le nombre d'élèves choisissant en fin de 3^{ème} un bac pro en 3 ans (de 4500 à 45000) et généraliser ce cursus à la rentrée 2009.
2. **Mise en œuvre** :
 1. Remplacement des 1ères années de BEP par des 1ères années de bac pro 3 ans avec pourcentage minimum de divisions transformées selon les spécialités fixé en annexe.
 2. La grille horaire applicable sera celle des classes de BEP minorée d'une heure de module (aide individualisée).
 3. L'adaptation des contenus sera faite par les équipes pédagogiques à partir des travaux réalisés pendant l'expérimentation.
 4. Les CPC devront concevoir en 2008 des contenus de la classe de seconde communs à plusieurs bacs pro d'un même secteur et définir une certification de niveau V à la fin de la 2^{ème} année du parcours en 3 ans.

B) POUR MIEUX COMPRENDRE

a. Historique

Le « bac pro 3 ans » n'est pas un dossier nouveau.

- **Il a fait l'objet d'une réflexion** menée, à la demande d'Allègre, par Philippe MEIRIEU sur le Lycée. La partie de cette réflexion qui concernait la voie professionnelle n'a pas abouti dans les propositions qu'il a faites par la suite.

Mais, pour mémoire, lors de ce travail, et il nous avait consulté, MEIRIEU avait envisagé pour la voie professionnelle du lycée d'aller vers des secondes professionnelles « type 2ndes de détermination », c'est à dire construites autour de grands blocs professionnels, l'orientation/spécialisation se faisant l'année suivante en 1^{ère}. Il construisait un bac pro en 3 ans qu'il mettait ainsi à égalité avec les 2 autres voies du lycée (générale et technologique). *Cela n'a pas abouti, le SNETAA refusant violemment ce type d'approche.*

- **Il fait l'objet d'une expérimentation** depuis 2001 au départ à la demande de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), dont l'objectif était de tenter de redonner de l'attractivité aux formations conduisant aux diplômes de la métallurgie. L'expérimentation a été élargie au secteur tertiaire en 2003. De fait, l'expérimentation a connu un développement incontrôlé et très inégal, les académies ouvrant des bacs pro en 3 ans dans de nombreux secteurs, sans toujours fournir aux équipes l'accompagnement pédagogique nécessaire. Le bac PRO en 3 ans, ce sont 4867 jeunes entrant en 2005 (4,4% des entrants en bac pro) avec de grandes variations selon les académies et les spécialités.

Les différents bilans dont nous disposons sont très mitigés (rapport IGEN STI en 2003, rapport IGEN en 2005, bilan statistique MEN en 2006). Ces trois études indiquent clairement que le bac pro en trois ans ne peut être généralisé à l'ensemble du public.

Le bilan statistique du ministère en 2006 conclut que « *l'intérêt du cursus en trois ans demeure sous certaines conditions de recrutement et d'accueil des élèves, d'ouverture et de régulation des formations, d'encadrement des équipes, de suivi et d'évaluation* ». **On est loin d'un soutien à une généralisation complète!**

Le bilan mitigé ne surprend pas dans la mesure où on s'est limité à coller, à partir du bac pro 4 ans, un bac pro 3 ans sans mener le travail préalable nécessaire, à savoir :

- la construction (ou plus exactement) la re-construction des savoirs et leur articulation pour passer de contenus répartis sur 4 années en passant par un BEP (donc acquisition en 2 étapes) à des contenus à acquérir dans un cursus unique en 3 ans ;
- la réflexion sur le niveau V : Est il pertinent comme niveau de sortie dans **toutes** les filières professionnelles alors qu'il n'y a pas toujours de besoin, ni d'emploi à ce niveau ? et s'il y a pertinence et emplois, est-ce par le BEP ou par le CAP (en ayant à l'esprit la place historique comme diplôme professionnel « reconnu » par les conventions collectives du CAP) ?
- l'élaboration de passages (passerelles) entre le CAP et le bac pro 3 ans. Cela, afin que le niveau V ne soit pas un aboutissement totalement figé pour les élèves de CAP (garder des perspectives de passage du niveau V professionnel au niveau IV).

b. Contexte

- Un budget en régression :

La première motivation n'est pas la réussite des élèves : ceci transpire clairement dans la proposition « cynique » d'une grille horaire réduite d'une heure de module (aide individualisée) lors de la transformation de la 1^{ère} année de BEP en 1^{ère} année de bac pro. Il s'agit bien de récupérer des moyens à court et surtout à moyen terme. On retrouve là l'application des préconisations du rapport de l'audit sur le lycée professionnel dans le cadre de la modernisation de l'Etat.

- Une politique de restructuration des 3 voies du lycée ?

Le ministre de l'Education a annoncé sa volonté d'ouvrir un vaste chantier sur le lycée au premier trimestre 2008. Le développement du bac pro en 3 ans s'inscrit donc dans un ensemble plus large :

- de modifications apportées dans la voie générale (resserrement des séries (une série scientifique, une sciences humaines ? un tronc commun avec options y compris technologiques)
- de la disparition programmée (?) (à court terme ou plus tard) de la voie technologique. Le énième report de la rénovation de la série STI est à ce titre inquiétant. Plusieurs projets de rénovation successifs ont eu en commun de prévoir la transformation de tous les bac technologiques industriels à spectre étroit en bacs professionnels. Le bac pro en 3 ans s'inscrit complètement dans cette perspective.
- D'une « politique » d'orientation défavorable aux bacheliers technologiques : positionnement des directeurs d'IUT refusant des quotas de bacs technologiques dans leurs établissements, alors que les BTS sont présentés comme des débouchés de plus en plus naturels (et non exceptionnels ou dérogatoires) pour les bacheliers professionnels (CF disposition de la loi d'orientation pour les bacheliers pro détenteurs d'une mention bien ou très bien)

C) LE POSITIONNEMENT DU SE-UNSA

a) Notre démarche

1. Nous devons, **en préalable**, poser comme **non négociable** pour nous que le bac pro 3 ans ne doit pas donner lieu à :
 - diminution de capacités d'accueil alors que le service public d'éducation doit au contraire, sur le niveau V comme le niveau IV, se mettre en situation d'accueillir un plus grand nombre de jeunes puisqu'il y a davantage de demandes.
 - et donc, à « récupération » de moyens en postes.
2. Nous devons **dénoncer la méthode inacceptable et inadmissible** :
 - aucune information,
 - aucune concertation, avec les représentants des personnels et les régions

- aucune réflexion préalable sur les contenus et les opportunités de lancer ce bac pro 3 ans,
- « le pas de charge » imposé pour la mise en œuvre, qui ne prend pas en compte entre autres l'information à l'orientation : aucun support d'information en direction des élèves, des familles et des professeurs principaux n'intègre cette nouvelle donne.

3. **Nous devons cependant affirmer**, une fois les préalables posés, que le bac pro 3 ans **peut**, sous certaines conditions que nous devons poser, **être une chance de promotion de la voie professionnelle** et de progression vers l'égalité des 3 voies (cf. nos mandats)

Mais, **nous devons exiger** comme conditions :

- que le débat du niveau V soit tranché **par chaque CPC** sur 2 points :
 - s'il y a un niveau V pertinent de qualification car des activités professionnelles et des emplois, que garde t-on, le CAP ou le BEP ? Les 2 ne pouvant plus cohabiter (depuis que le CAP en 2 ans a remplacé le BEP ce débat aurait du être tranché. *Merci le SNETAA qui décidément, par sa vision passéiste, sa politique irresponsable, n'a fait que fragiliser les LP et leurs personnels.*
 - s'il n'y a pas de niveau pertinent alors il n'y a plus de niveau V et il n'y a plus de raison de maintenir le BEP mais il faudra qu'en terme d'orientation les informations soient données et gérées en amont ; la suppression du niveau V n'entraînant pas systématiquement un cursus unique en 3 ans.
- que soit totalement revu, pour chaque bac pro, la construction des référentiels de formation en incluant une approche modulaire pour permettre des cursus de durée variée.
- que l'élaboration des contenus de formation prennent en compte **tous** les élèves orientés dans la voie professionnelle : un nombre important n'aura pas acquis le socle commun et devra achever son acquisition au LP. Ne pas prendre en compte cette réalité, c'est rejeter les élèves en difficulté hors de du service public d'éducation.
- que soient prévues, créées et développées des possibilités de passage CAP/bac pro (classes passerelles)
- que soit intégré le problème des périodes de formation en entreprise qui vont peser lourd. Elles sont indispensables pour garder la spécificité et la crédibilité du bac professionnel. Or elles sont de 16 semaines en bac pro (sur 2 années) auxquelles s'ajoutent les 4 semaines en BEP (découverte de l'entreprise). 20 semaines, c'est plus d'une ½ année !

4. **Nous devons mettre en évidence l'effet retard** en termes de carte scolaire de la généralisation du bac pro en 3 ans. Les suppressions de postes peuvent être massives.
5. Attention également à « **la concurrence du privé** » qui pourra maintenir des BEP et des cursus en 4 ans, et donc accueillir des élèves qui ne trouveront plus leur place dans les cursus proposés en LP.

b) Actions souhaitées

- Demandes d'audiences auprès du recteur et de la région
- Actions en CTPA et CAEN (motions, demande de mise en place de groupes de travail spécifiques) : ne pas oublier d'informer les membres SE-Unsa ou UNSA-EDUCATION de ces instances.
- Affichage dans les établissements
- Demande d'heure d'information syndicale
- Dans les intersyndicales, ne pas s'associer à des expressions condamnant le bac pro en 3 ans en soi mais s'opposer à sa généralisation brutale et cyniquement comptable. Faire entendre notre différence avec le SNETAA et FO sur ce dossier.

Magloire HAZOUME
Commissaire Paritaire Académique PLP
Secrétaire académique retraite
e-mail : sourou_hazoume@yahoo.fr
tél : 04 91 61 52 06
port : 06 76 25 82 17